

Patinage libre

Consignes à respecter en contexte de pandémie de la COVID-19

Nous invitons les usagers à prendre connaissance des consignes et directives à respecter en contexte de pandémie de la COVID-19.

L'accès au complexe du secteur communautaire est réservé aux usagers et des mesures d'hygiène et de prévention devront être respectées, dont la désinfection des mains obligatoire à l'entrée, la distanciation physique de deux (2) mètres entre les usagers et le port du couvre-visage. Un plan de circulation a aussi été établi (sens unique, marquage au sol, etc.).

Le patinage libre est maintenu selon les conditions supplémentaires suivantes :

- Maximum de 75 patineurs par période de 60 minutes.
- Réservation en ligne requise (registre de présences).
Consultez le *Guide – Réservation en ligne* pour obtenir plus de détails.
- Les participants devront se présenter tout juste avant le début de leur séance de patinage libre et partir immédiatement après l'activité.

Port du couvre-visage : en tout temps ou presque

Le port du couvre-visage ou masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire à l'intérieur du complexe de la Place Bell. Il est requis dans les déplacements et dans les lieux communs, mais n'est pas obligatoire lors de l'activité physique et sportive.

La Direction générale de la santé publique souligne qu'il est tout de même fortement recommandé de porter un couvre-visage lors des activités de faible intensité dans les espaces publics où la distanciation physique ne peut être maintenue. La Cité de la culture et du sport de Laval encourage, par ailleurs, le port du couvre-visage en tout temps à l'intérieur de la Place Bell.

Cette obligation de porter un couvre-visage s'applique aux personnes de 10 ans et plus. Pour les enfants de 2 à 9 ans, ce dernier demeure fortement recommandé, tandis qu'il n'est pas préconisé pour les



enfants de moins de 2 ans. Pour savoir comment utiliser correctement votre couvre-visage, vous pouvez [visiter le site du gouvernement du Québec au quebec.ca/masque](http://www.quebec.ca/masque).

Autres mesures sanitaires

Le port du masque ou du couvre-visage doit s'accompagner des autres mesures de protection :

- la distanciation physique (de la signalisation et de l'affichage pour favoriser le respect ont d'ailleurs été mis en place);
- le lavage des mains;
- tousser et éternuer dans son coude.




Patinage libre : ce qu'il faut savoir

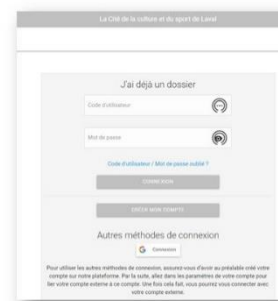
Concernant le patinage libre, le nombre maximum de patineurs pouvant se trouver sur la glace en même temps a été fixé à **75 personnes**. Les plages horaires sont affichées sur placebell.ca.

Prendre note que les patineurs pourront accéder au hall d'entrée via l'ascenseur ou les escaliers. Par les escaliers, il faudra toutefois sortir par la porte de secours qui donne sur le boulevard Le Corbusier pour ensuite entrer par les portes coulissantes, ceci afin de respecter le plan de circulation établi.

➤ **Réservation en ligne requise**

Il est désormais obligatoire de réserver sa place. Dans l'intention que tous les citoyens puissent bénéficier du patinage libre, nous sollicitons la collaboration des utilisateurs afin de réserver une seule plage horaire quotidiennement.

 Consultez le **Guide – Réservation en ligne** pour obtenir plus de détails (cliquez sur le lien). Il est également accessible sur notre le site Internet de la Place Bell : <https://cite.placebell.ca/fr/glaces-communautaires/activites-libres/patinage-libre/>.



Réservation en ligne

➤ **Vestiaires, toilettes, estrades**

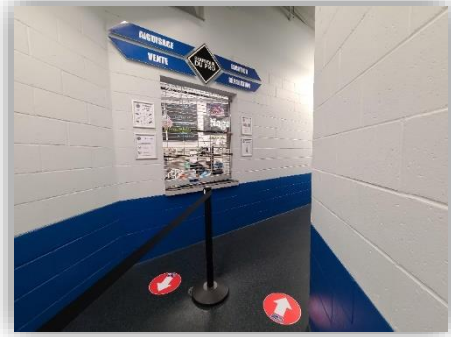
L'accès aux vestiaires est permis, mais il importe de respecter les directives. Au besoin, les **toilettes** demeurent accessibles.

Les abreuvoirs fonctionnent seulement pour le remplissage. Idéalement, nous demandons aux patineurs d'apporter leur bouteille d'eau remplie.

➤ **Stationnement et Boutique du Pro**

Le stationnement gratuit demeure accessible aux utilisateurs des glaces communautaires. L'entrée doit se faire par le boulevard de La Concorde. Il sera possible de récupérer son coupon de stationnement (un coupon par patineur/utilisateur) lors de son départ au comptoir en suivant les indications (file d'attente).

Besoin de faire aiguiser vos patins? Le service sera offert à la Boutique du Pro.



➤ **Avant de vous présenter à la Place Bell**

Vous avez été en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic de la COVID-19 ou présentez des symptômes, ne vous présentez pas à la Place Bell.

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer la ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. Le numéro est 450 644-4545.

[Sur le site Internet de la Ville de Laval, vous y trouverez aussi une pléiade d'informations destinées à la population.](#)

Pour en savoir davantage sur la COVID-19 et les différentes mesures mises en place par le gouvernement du Québec, vous pouvez visiter [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Évolution de la situation

Les mesures peuvent évoluer à tout moment en fonction des consignes émises par la Santé publique ou de la moindre éclosion de COVID-19.

La sécurité et la santé de nos visiteurs et employés sont une priorité fondamentale. Merci à l'avance pour votre effort collectif!

Pour de plus amples informations, appelez au 450 973-2275 ou écrivez au info@cite.placebell.ca.